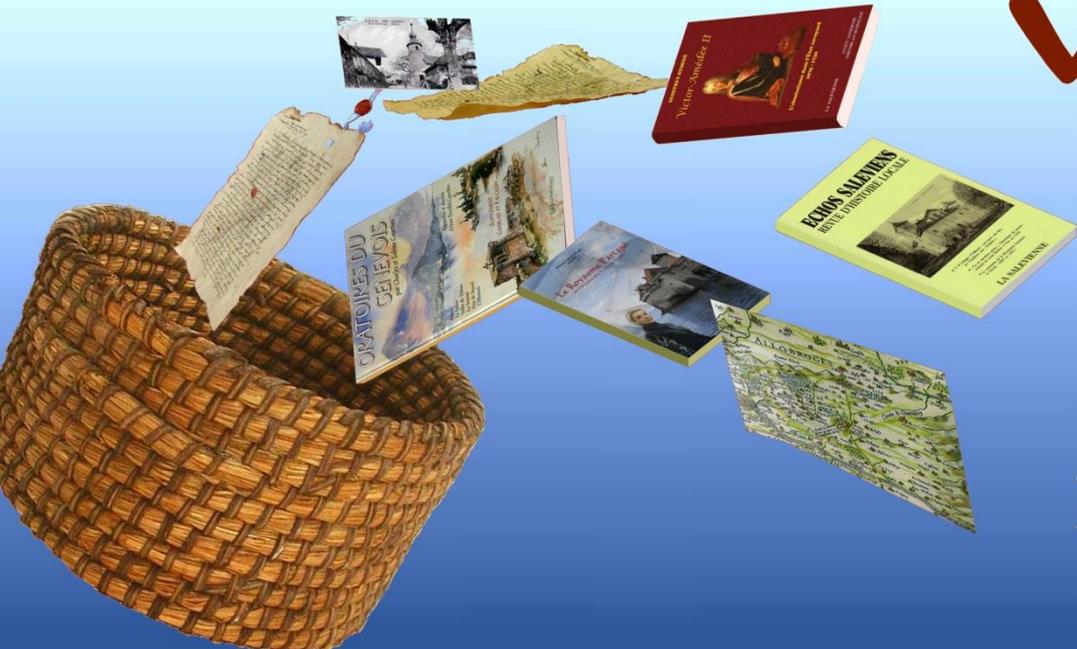


Le Benon

N° 103

MAI 2019



AGENDA

Prochains rendez-vous de La Salévienne

**LE SALÈVE
ET SON CHEMIN DE FER À CRÉMAILLÈRE**
Par Gérard Lepère et Dominique Ernst

Judi 2 mai (20 h)

TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS
1 route de la chapelle, Genève
Plus d'informations : <https://www.la-salevienne.org/CONF/2019-05-02-SaleveLepere.pdf>

Vendredi 3 mai (20 h)

SALLE COMMUNALE
790 route des Trois-Lacs, Monnetier-Mornex

**LA COLLÉGIALE DE VIRY FONDÉE
AU XV^e SIÈCLE ET DISPARUE EN 1536**

Par Michel Fol

**Vendredi 17 mai
20 h**

ESPACE JULES FERRY
2 avenue de Genève, Saint-Julien-en-Genevois

Les Jeudis du Patrimoine



Animés par Jean-Luc Daval et l'association
Les Jeudis du Patrimoine :

**L'HISTOIRE DE L'HÔPITAL
DE SA CRÉATION À AUJOUR'HUI**
25 avril

**LES PLUS RETENTISSANTES AFFAIRES
DU TRIBUNAL DE SAINT-JULIEN**
23 mai

**ALLONS DANSER, BOIRE ET MANGER
SOUS LES ORMEAUX...**
20 juin

16 h

ESPACE JULES FERRY
2 avenue de Genève, Saint-Julien-en-Genevois

Nouvelles parutions

Échos saléviens N° 26, collectif (La Salévienne) - mai 2019 (25 €). En vente à La Salévienne.

Avec nos excuses pour le délai de parution de ces *Échos saléviens* de l'année 2018, nous vous présentons une variété de textes et d'auteurs pour de belles découvertes.

L'étude d'une maison de Moisin (Neydens) par Lorelei Jaunin montre de façon richement illustrée la construction et l'organisation d'une ferme typique du Genevois, dans cette zone à l'histoire mouvementée. Frédéric Caille évoque une figure particulière et locale du sauvetage dans son article, revenant sur l'une des premières associations de secours en montagne d'Europe, née sur le Salève, berceau des varappeurs. Didier Dutailly nous offre un bond dans le temps en s'intéressant à une querelle qui s'est tenue à Fillinges en 1853-1854, montrant comment une société villageoise de la fin de l'époque sarde considère le problème de l'école et quel rôle jouent les femmes dans la transmission de l'information. Sébastien Chatillon s'intéresse aux sociétés sportives, notamment de tir, importants lieux de sociabilité d'avant-guerre. Également sur le thème de la Grande Guerre, Yves Domange retrace le parcours particulier de « l'étrange Monsieur Max », espion suisse dans une Europe en guerre. Enfin, la mort de Marianne Cohn est le sujet d'un article de Claude Barbier, complétant celui paru dans le dernier numéro des *Échos saléviens* sous la plume de l'historienne Ruth Fivaz-Silbermann.

Qu'était la ferronnerie ? par Mémoire et Patrimoine de Saint-Julien (Collection Les Juedis du Patrimoine) - janv. 2019 (10 €). En vente à La Salévienne.



« Le chemin de la Ferronnerie qui traverse l'Arande est resté miraculeusement protégé. L'architecture garde la mémoire d'une activité essentielle dans un bourg rural. Mais l'héritière a

encore gardé toutes les archives de 1910 à 1969 ! La transformation de la ville se suit page à page en feuilletant les livres de comptes, du ferrage des chevaux aux réparations des tracteurs de la forge à la soudure autogène. D'une étonnante précision, cette publication éclaire l'évolution de la manière d'être et de vivre d'hier à aujourd'hui. »

Généalogie : numérisation aux AEG

Le répertoire sur fiches de l'état civil dans les « communes réunies » entre 1599 et 1798 a été entièrement numérisé. Plus de 76 000 fiches des naissances, mariages et décès sont accessibles sur la base de données en ligne Adhëmar : <https://ge.ch/arvaegconsult/ws/consaeg/public/FICHE/AEGSearch>

Actualités du Forum d'Agglomération

<http://www.grand-geneve.org/grand-geneve/participation/le-forum-dagglomeration>

Le rapport du Forum d'agglomération du Grand Genève « Patrimoine Bâti : mise en évidence de la richesse du patrimoine bâti du territoire transfrontalier » a été présenté par la commission lors d'une assemblée plénière le 26 mars 2018.

Les conclusions de la commission sur la nécessité de mettre en place une « charte du patrimoine du Grand Genève » ont ainsi été adoptées dans le but d'un engagement commun pour construire le patrimoine de demain. Il s'agit, à travers cette charte et différents outils à mettre en œuvre, de connaître le patrimoine, faire connaître le patrimoine, avoir une approche participative et lier patrimoine et architecture d'hier et d'aujourd'hui.

Nouveaux adhérents

- ✚ Danielle Décrouez à Contamine-sur-Arve
- ✚ Catherine Garcia à Juvigny

Bienvenue chez nous !

Carnet de décès

† Montant Jean-Claude, adhérent de longue date

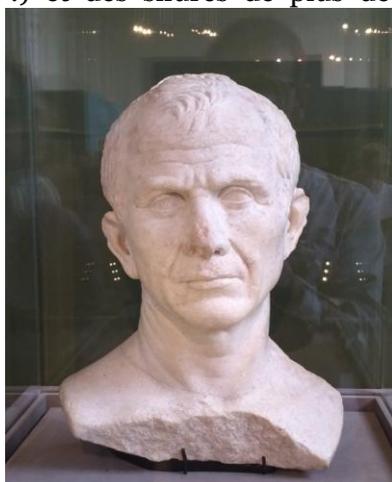
Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles.

Quand les Saléviens visitent l'exposition « César et le Rhône » au Musée d'Art et d'Histoire de Genève

Guide de Genève diplômée, Amandine Cunin a organisé pour la société d'histoire régionale La Salévienne, une visite de l'exposition « César et le Rhône, chefs-d'œuvre antiques d'Arles » le dimanche 3 mars 2019 au Musée d'Art et d'Histoire de Genève. Grâce à un guide du MAH enthousiaste, Jean-Quentin Haefliger, le groupe d'une vingtaine de personnes a pu découvrir à la fois l'histoire de la cité romaine d'Arles et les étonnantes campagnes de plongée dans les eaux vaseuses du Rhône qui ont permis des découvertes remarquables datant de l'époque romaine.



Menées par l'archéologue et plongeur professionnel Luc Long, les fouilles des eaux du Rhône au cœur de la cité d'Arles ont permis de retrouver plus de 200 objets romains qui dormaient là, par dix mètres de fond, protégés par une vase sans oxygène. Les plongeurs n'étaient pas à la fête, avec une eau très trouble (15 cm de visibilité !) et des silures de plus de deux mètres qui n'hésitaient pas à les mordre ! Mais leur obstination a payé, avec notamment la découverte en août 2007 de ce fameux buste en marbre de Jules César, évoqué ainsi par Luc Long : « de sa profondeur rhodanienne où il reposait depuis 2000 ans, Jules César me



contemplant d'un œil aussi dur que le marbre ». Si certains experts pensent que ce buste ne représente pas forcément Jules César, mais peut-être un notable arlésien de l'époque dont les traits auraient été « césarisés », la question n'a pas lieu d'être à Arles, où les interprétations divergentes ne sont guère appréciées.

Avec cette belle exposition, les Saléviens ont aussi pu constater que Genève et Arles (et le Vuache) avaient un passé commun, symbolisé par Jules César. En effet, proconsul de la Gaule transalpine, César se rend à Genève en 58 avant J.-C. pour mettre un terme à l'émigration helvète vers l'Atlantique. Pour les empêcher de traverser le Rhône, il fait détruire l'unique pont de la cité tout en construisant « le mur de César », un ouvrage fortifié le long du fleuve entre Genève et le Vuache. C'est aussi César qui mentionne pour la première fois le nom de Genève dans ses « Commentaires sur la Guerre des Gaules », faisant ainsi entrer la ville dans l'histoire. Et c'est encore César qui fonde la colonie romaine d'Arles, 12 ans plus tard, en 46 avant J.-C. Cette cité idéalement située à la jonction de la mer Méditerranée et du Rhône connaîtra un développement prospère.

Après avoir pu admirer les belles pièces présentées dans cette exposition, dont la superbe Vénus d'Arles, prêtée par le musée du Louvre, ou la statue du « Gaulois captif », également repêchée dans le Rhône et qui ouvre l'exposition, le groupe a assisté à une intéressante conférence sur le port fluvio-maritime d'Arles à l'époque romaine. La visite s'est conclue avec une présentation par Amandine Cunin de l'aile du musée consacrée à l'archéologie régionale, avec de nombreuses pièces découvertes dans le Genevois français.



Dominique Ernst

À travers cet article nous allons nous intéresser aux affranchissements de taillabilité et de droits seigneuriaux sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e s.), plus particulièrement en Savoie. Définissons d'abord ce qu'est un seigneur. C'est une personne (roi, duc, noble ou autre puissant roturier) ou une institution (châtellenie, évêché, couvent, etc.) qui détient un certain pouvoir (d'ordre militaire, judiciaire ou le plus souvent foncier) sur des individus qui sont ses sujets. Le fief, ou seigneurie, est le domaine sur lequel le seigneur exerce son pouvoir, avec ses prérogatives.

Nous n'évoquerons ici que la seigneurie foncière. Outre la réserve du seigneur, il s'agit de différentes pièces de terres concédées à des paysans tenanciers sous forme de baux emphytéotiques héréditaires appelés albergements. Les contrats d'albergements sont passés devant un notaire ou un commissaire et ils impliquent différents droits seigneuriaux.

En plus de l'introge (droit d'entrée en jouissance du bien) chaque tenancier devra payer annuellement au seigneur des cens (ou servis) en argent et/ou en denrées. Le tenancier peut également être redevable de différents droits d'usages de biens publics (fourns, moulins, etc.). S'il vend sa tenure, l'acquéreur paiera alors au seigneur des droits de mutation appelés loads. De multiples autres taxes existent : droits d'alpage, droits d'eau, droit de se marier avec une personne extérieure à la seigneurie, etc.

Outre ces droits seigneuriaux classiques, il existe une catégorie particulière de sujets : les taillables ou mainmortables. Il s'agit de personnes dont le patrimoine revient à leur seigneur lorsqu'elles décèdent : elles ne peuvent tester en faveur de leurs héritiers. Cette dévolution des biens au seigneur constitue le droit d'échute. Aussi, ces taillables ne peuvent exercer certains métiers, font l'objet de mesures vexatoires en société et sont souvent corvéables à merci. En Savoie, il est légalement précisé en 1561 que seul un homme libre ou affranchi peut désormais porter robes, chausses, chapeaux, bonnets, bords (cols) ou bendages. Un serf ne peut porter de drap de couleur, ses vêtements devront être de simple bureau et drap de pays, sans teinture, sous peine de confiscation et d'amende de 20 livres. Il ne peut non plus prétendre à un office, une dignité, et même à tout acte de préséance, sous peine de la même amende de 20 livres.

Il s'agit là d'une taillabilité personnelle, liée à la personne et à sa descendance. Mais il existe aussi une taillabilité dite réelle, liées aux biens ;

un bien taillable fait échute au seigneur même s'il est possédé par un homme libre (sans mainmorte personnelle).

L'enjeu pour ces serfs va alors être, moyennant paiement, de se libérer de la mainmorte et/ou des droits seigneuriaux en passant avec le seigneur un contrat d'affranchissement. Le contrat stipule souvent la liste des biens du taillable. Un affranchissement libère également de la servitude toute la postérité familiale.

Le premier édit sur les affranchissements en Savoie date du 25 octobre 1561. Emmanuel-Philibert affirme sa volonté d'abolir cet « odieux nom de servitude introduit par payens » disant qu'il « a plu à Dieu restituer l'humaine nature en sa première liberté ». Le prince se dit « préférant le soulagement, et indemnité de nosdits sujets, à toutes expectations de nostre profit particulier en toutes échutes ». Il est implicitement fait référence aux taillables de la couronne mais il est bien précisé que « sera loisible aux gentils hommes nos vassaux et autres laics ayant pouvoir et tenant hommes de telle condition, user (si bon leur semble) et employer le bénéfice de cet Edit envers leursdits hommes ». Le coût de l'affranchissement se calcule en fonction du type de taillabilité (personnelle et/ou réelle), de coutumes locales, de la situation familiale (existence de fils ou filles) et de la valeur des biens concernés au jour de l'acte d'affranchissement. C'est un coût qui varie de 5 à 40 % du patrimoine du requérant. La moyenne de ces situations se situe probablement autour de 30 %. On peut ainsi évaluer à partir d'un acte d'affranchissement une situation économique familiale.

Un édit d'« amplication » du 23 janvier 1562, précise un certain nombre de mesures, témoignant de modalités assez floues. En 1565, on complète certaines mesures avec notamment la permission d'un paiement différé des affranchissements, moyennant l'enregistrement d'une obligation. Par l'édit du 10 février 1568, Emmanuel-Philibert veut sonner le glas de la taillabilité réelle, celle pesant sur des biens taillables d'hommes libres. « Nous sommes duement advertis que plusieurs d'entre eux ne font aucun compte de vouloir affranchir les dits biens, mesprisent le bien et bénéfice que dessus du dit édit [de 1561], sous espoir que après l'affranchissement universel fait des personnes taillables, l'on ne fera plus aucunement rechercher les pièces demeurées de même qualité que l'escheute ».

On observe ainsi que dès les années 1560, le duc de Savoie a incité à l'affranchissement de la taillabilité. Il s'agissait certes d'une rentrée d'argent dont le fisc profitait.

C'est ensuite en 1762 qu'on retrouve un édit capital en la matière, qui libère gratuitement les taillables du domaine royal. Quant aux fiefs privés, la législation permet aux communautés d'habitants de réaliser un affranchissement collectif, par un prix négocié entre le seigneur et la communauté *via* son syndic. Le texte ne concerne que la taillabilité personnelle, et c'est là la raison de sa relative inefficacité. Nombre de servis relevaient en effet de la taillabilité réelle, celle associée aux terres taillables, indépendamment de la condition de leurs propriétaires. À quoi bon alors payer pour s'affranchir d'une taillabilité personnelle si l'on continue à payer des redevances inhérentes à la nature des terres ?

Neuf ans plus tard, Charles-Emmanuel II légifère sur un affranchissement général de la taillabilité personnelle et réelle : c'est l'édit du 19 décembre 1771. Chose notoire : on précise clairement que l'affranchissement ne concerne pas que les échutes de mainmorte, mais bien l'ensemble des servis et droits seigneuriaux. Il y avait jusque-là un véritable flou à l'égard de ces derniers, comme si seule l'échute était concernée.

Les affranchissements sont toujours l'aboutissement de longues négociations qui ne vont pas sans heurts, d'autant plus qu'on recourt à la vente de biens communaux pour boucler le financement de certaines procédures. Au final, le résultat est néanmoins significatif : entre 1754 et 1792, 3 011 contrats d'affranchissements collectifs furent passés, atteignant la somme de 7 935 409 livres. La très grande majorité des actes (2 816 sur 3 011) sont postérieurs à l'édit de 1771. On estime à 65 % le nombre de fiefs affranchis à la veille de la Révolution, cette dernière ayant mis fin à toute condition servile.

S'il est incontestable que c'est au XVIII^e siècle que les contrats d'affranchissements ont été les plus nombreux, un certain nombre ont eu lieu auparavant. Il s'agissait essentiellement d'actes individuels, et non de communautés d'habitants.

La chambre des comptes enregistrait tous les affranchissements effectués et on a conservé aux archives départementales de la Savoie une belle série de registres du XVI^e au XVIII^e siècles (cotes SA3162 à SA3220) pour lesquels on a la chance d'avoir un index nominatif de toutes les familles affranchies !

Nous avons dépouillé les 863 actes du XVI^e siècle. On y voit notamment que les prix moyens des affranchissements vont de 50 florins pour la Tarentaise à 267 florins pour le Faucigny-Genevois, ce qui laisse présager d'un patrimoine moyen des familles d'affranchis de 150 à

800 florins environ. Ces chiffres sont à comparer aux 250 florins, seuil de pauvreté d'exemption de la gabelle du sel en 1561.

On notera également, sur un échantillon de 860 affranchissements individuels, 22 gens de métiers. Près de la moitié sont des prêtres ; on trouve également six notaires, un cordonnier, un meunier, et même un ancien châtelain ainsi qu'un procureur au Sénat.

Si 65 % des fiefs ont été affranchis en Savoie avant la Révolution, en France les Parlements n'ont jamais autorisé de lois sur les affranchissements avant l'abolition de la féodalité en 1789. Pourquoi la Savoie a-t-elle été précurseur ? Pour des rentrées fiscales ? Peu probable, pas après 1762 en tous cas puisque les taillables de la couronne étaient dorénavant affranchis gratuitement. Il n'est donc pas exclu que la Maison de Savoie avait déjà une vision moderne de l'État visant à l'extinction de la féodalité. En Piémont, la plupart des droits seigneuriaux étaient d'ailleurs déjà abolis au XVII^e siècle.

Sources :

BRESSAN Thierry, *Serfs et mainmortables en France au XVIII^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2007, 385 p.

BRUCHET Max, *L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie (1761-1793)*, Marseille, Laffite Reprints, 1979, 638 p.

DUBOIN Felice Amato, *Raccolta per ordine di materie delle leggi, provvidenze, editti, manifesti, ecc. Emanati dei sovrani della real casa di Savoia*, 28 vol., Turin, 1818-1865.

GACHET Bruno, « Affranchissements de mainmortables au XVI^e siècle en Savoie » p. 323-342 dans *L'Honnête homme, l'or blanc et le Duc d'Albes – Mélanges offerts à Alain Becchia*, Chambéry, Université Savoie Mont Blanc, 2016, 660 p.

MOTTIER Cédric, *Les intérêts domaniaux de la Maison de Savoie dans les anciens Pays de l'Ain – Études sur les reconnaissances de fief reçues au titre des châtelainies des bailliages de Bresse, Bugey et Gex (XIV^e-XVI^e siècles)*, Bourg-en-Bresse, Archives départementales de l'Ain, 2004, 316 p.

NICOLAS Jean, *La Savoie au XVIII^e siècle*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2^e éd., 2003, 1 242 p.

Bruno Gachet

Loin des combats : la guerre chez soi, à l'usine ou au bureau

Bien que le service militaire ait été qualifié d'« universel et obligatoire », et en dépit d'une « mobilisation générale », un certain nombre de Savoyards ont fait la guerre chez eux, à leur usine ou à leur bureau. Les poilus les considéraient, dans leur majorité, comme des « embusqués ». « Pour le Poilu, était “embusqué” tout individu, militaire ou civil, en état de combattre qui, pour une raison quelconque, ne participait pas directement à la bataille. »¹. Si certains de ces « heureux » non-combattants bénéficient de règlements curieux, d'autres permettent à la machine France de continuer de tourner. Certains sont « mobilisés à leur poste de travail », d'autres, plus heureux encore, sont dispensés de rappel.

Grâce soit rendue aux chemins de fer d'Algérie !

Nous ne savons évidemment pas si ceux dont nous allons parler pensaient ou disaient cela, et pourtant ils auraient dû. François Eugène Rambaud, né à Albiez-le-Vieux le 4 juin 1873, de Michel et Rosalie Constantin, à la mobilisation du 2 août 1914, est cultivateur à Liébert (Algérie)² depuis 1907. Dans le même village vit également, depuis 1911, Joseph Roche, né à Die (Drôme) le 25 mai 1876, de Placide et Marie Philomène Charvin résidant à Montrond. Non loin de là, à Taine³, Louis Perrier, né à Argentine le 6 mars 1875, de Jean et Joséphine Chérouse, exploite une ferme depuis 1907. Tant Liébert que Taine se situent dans le massif montagneux de l'Ouarsenis, encore difficile d'accès vers 1914.

Le 16 juillet 1910, le général commandant le 19^e corps d'armée (Alger)⁴ avait publié une « instruction sur l'utilisation des hommes des réserves », où il était précisé que « les territoriaux domiciliés à plus de 50 km d'une voie ferrée » ne seraient pas mobilisés. Liébert et Taine entraient dans ce cas de figure, étant à 70 km de la gare la plus proche, celle de Tiaret.

¹Émile Morin, *Lieutenant Morin, combattant de la guerre 1914-1918*, Besançon, Cêtre, 2002, p. 315.

²S'appelle aujourd'hui Ouled Bessem et se trouve à 70 km au nord-est de Tiaret.

³S'appelle aujourd'hui Layoune et se trouve à 70 km à l'est-nord-est de Tiaret.

⁴Général Maurice Bailloud (1847-1921).

En conséquence, Rambaud, Roche et Perrier, non mobilisables, font la guerre chez eux en exploitant leurs fermes.

Le bonheur des familles nombreuses

La loi de 1905 sur le recrutement, confirmée par celle de 1913, prévoit que⁵ « les pères de six enfants vivants passent de droit dans la réserve de l'armée territoriale ». Une circulaire ministérielle du 11 février 1915 précise que ces pères de six enfants et plus sont passés à la classe la plus âgée de la réserve territoriale. Ceci revient à dire qu'un père de six enfants, le 2 août 1914, est considéré comme appartenant à la classe 1887, classe non mobilisée en Haute-Savoie, et mobilisée un mois dans le département de Savoie !

Cette bonne fortune advient à Augustin Burdin, né à Sales le 4 septembre 1872, de Jean-Baptiste et Marie Roupioz. Cultivateur propriétaire, il avait été classé service auxiliaire en 1890. Appelé à passer devant la commission de réforme d'Annecy, le 21 décembre 1914, Burdin se retrouve classé « bon pour le service armé ». Mais la décision prise est de le maintenir « dans ses foyers comme père de six enfants ». La guerre est finie pour lui, avant même d'avoir commencé.

La même chose se produit pour Jean Grumel, né le 6 février 1871 au Bourget-du-Lac, de Pierre et Jeannette Grumel. Rappelé au 108^e Territorial de Chambéry le 2 août 1914, il est, dès le 27 août 1914, renvoyé « provisoirement » dans ses foyers comme « père de six enfants ». Un provisoire qui va durer jusqu'à la fin de la guerre. Un nombre important de Savoyards ont bénéficié de cette mesure « favorable » aux familles nombreuses, d'ailleurs plus dans le département de Savoie que de Haute-Savoie.

Être un homme indispensable et rester chez soi

La loi de 1905 sur le recrutement prévoit⁶ aussi que « peuvent être autorisés à ne rejoindre leur corps d'affectation que dans un délai déterminé par le ministre de la guerre, les hommes des différentes catégories de réserve employés en temps de paix à certains services ou dans des établissements, usines, exploitations houillères, fabriques, etc., dont le bon

⁵ Article 48, alinéas 2 et 3.

⁶ Article 42, alinéa 3.

fonctionnement est indispensable aux besoins de l'armée ». Dans cette brèche vont s'engouffrer de nombreux Savoyards, d'autant plus que le « délai déterminé » va rapidement devenir un délai indéterminé.

Joseph Marcellin Vernier naît à Montvernier le 20 février 1878, de Pierre et Marie Durieux. Classé service auxiliaire en 1896, il est convoqué le 19 novembre 1914 devant la commission de réforme de Chambéry qui le reclasse « bon service armé ». Joseph Vernier ne rejoint pas le 140^e RI de Grenoble : « détaché jusqu'à nouvel ordre comme chef d'équipe à l'usine de l'Arve à Epierre¹ ». Le nouvel ordre dure jusqu'à sa mise en congé illimité de démobilisation le 7 février 1919 !

Célestin François Tinjou vit la même aventure, mais en Haute-Savoie. Né à Passy le 8 novembre 1873, de Joseph et Josephine Felisaz, il avait été réformé, en octobre 1908, par la commission spéciale d'Annecy. Appelé à repasser devant un conseil de révision de Haute-Savoie, le 15 octobre 1914, il est déclaré « bon pour le service armé » et orienté sur le 140^e RI de Grenoble. L'usine de Chedde (Passy), où il travaille, le retient si bien qu'il est démobilisé, le 20 janvier 1919, travaillant toujours à l'usine de Chedde, et vivant chez lui, à Passy.

Le parcours « guerrier » de Léon François Lanovaz se révèle encore plus intéressant. Né à Arenthon le 14 février 1878, de Marie Claudine Lanovaz, et mécanicien de métier, étant classé service auxiliaire, il est incorporé au 2^e Groupe d'aviation de Lyon-Bron, le 2 avril 1916. Dès le 10 juin 1915, il est placé en sursis d'appel chez M. Jean Bouclier, entrepreneur de cylindrage à Bonneville. Son sursis annulé le 5 août 1915, Léon Lanovaz retrouve Lyon-Bron et le 2^e Groupe d'Aviation, qu'il quitte cependant, le 20 septembre 1915, pour « un sursis d'appel comme conducteur de machine à battre, à Bonneville ». Ce sursis dure jusqu'au 31 décembre 1915, et Lanovaz enchaîne avec un nouveau sursis d'appel, cette fois, comme « chauffeur-conducteur à l'entreprise Bouclier à Bonneville ». Il travaille dans cette entreprise bonnevilloise jusqu'au 10 octobre 1918. Il achève sa guerre avec un sursis « au titre de mécanicien à l'entreprise de cylindrage des routes à Annecy ». Il est démobilisé le 29 avril 1919, et se retire à Bonneville... qu'il n'a, en fait, pratiquement pas quitté de toute la guerre.

¹ Il s'agit de la Société électrometallurgique française qui appartenait à la Société des forces motrices de l'Arve (Chedde).

Servir malgré tout

Il faut aussi signaler ceux qui, en dépit de leur mauvaise santé, ou de leur handicap, cherchent, malgré tout, à servir. Louis Marius Tournier, né à Annecy le 9 octobre 1872, de Joseph Henri, cirier, et Louise Lavorel, n'a pu, en raison d'une très forte myopie, effectuer son service militaire. Maintenu en service auxiliaire, il est incorporé au 17^e RI, en janvier 1916, pour être finalement réformé le 10 mai 1916. Sa myopie ne lui ouvre aucune possibilité au front. Désirant malgré tout servir, Louis Tournier profite d'une disposition particulière à la guerre², et « contracte un engagement spécial » au titre du 30^e RI, comme secrétaire à l'Agence des prisonniers de guerre. Il sert, en uniforme, à cette agence jusqu'à sa démobilisation le 27 octobre 1919.

Louis Bossonney, né à Brens le 11 janvier 1873, de Jules et Jeanne Marie Joséphine Dunand, est, à la mobilisation, commis de magasin à Bons-en-Chablais. Sa mauvaise condition physique l'avait fait classer service auxiliaire en 1891. Quoique reclassé « bon service armé » en décembre 1914, et incorporé au 3^e régiment de Zouaves, ses problèmes de santé (rhumatismes chroniques) le font réformer dès juillet 1915, sans avoir jamais été au front. Le 29 novembre 1916, il souscrit un engagement spécial « pour la durée de la guerre, au titre du 30^e RI, comme secrétaire au Service des réfugiés à Annemasse ». En uniforme, il sert à Evian et à Annemasse, jusqu'à sa démobilisation, le 9 janvier 1919.

Vous avez dit bizarre ?

Parmi tous les cas étranges relevés dans les registres matricules, celui de Georges Auguste Dunand mérite une attention particulière. Né à Genève le 28 décembre 1873, d'Édouard et Clémence Eugénie Hérisson, il était garçon d'hôtel lors de son service militaire au 30^e RI en 1896-1897. Rappelé au 107^e Territorial d'Annecy, le 3 août 1914, il passe au 97^e RI de Chambéry, le 22 avril 1915, puis au 24^e Territorial, à partir de janvier 1916, alors dans la région de Verdun. Il est blessé le 16 août à Verdun. Soudainement, le 8 mars 1917, Georges Dunand obtient un sursis d'appel « au titre de commerçant en Suisse » !!! Ce sursis va s'étirer doucement jusqu'à sa démobilisation (fictive ?) le 11 juin 1919. Il déclare alors se retirer à Genève. Comment, et sur quelles bases légales ou réglementaires, l'armée peut-elle accorder un sursis d'appel pour un commerçant

² Loi du 17 août 1915 et décret du 27 juillet 1916.

établi à Genève ? Un seul autre cas similaire existe dans les registres matricules de Savoie. Il s'agit d'un représentant de commerce installé à Lausanne et dont le secteur géographique est la Suisse germanophone. Sans preuve aucune, on ne peut malgré tout s'empêcher de penser que les sursitaires genevois et lausannois rendaient de bons et discrets services à la France.

Assurez-vous des vacances ciel bleu, partez PLM¹

Le tableau A annexé à la loi sur le recrutement de 1905 prévoit que les personnels de l'exploitation technique des chemins de fer seront, en cas de mobilisation, mis à la disposition du ministre de la guerre. Bien qu'appartenant à une compagnie privée, la Compagnie du Paris-Lyon-Méditerranée (PLM), les agents du PLM sont, pour leur écrasante majorité, « mobilisés sur place ». Et le PLM emploie beaucoup de monde, notamment à Modane et Annemasse !

Joseph Grollier, né le 15 mars 1875 à Chamoux, de François et Sabine Fantin, est, en août 1914, homme d'équipe au PLM à Albertville. « Considéré comme appelé sous les drapeaux et maintenu à son emploi du temps de paix », toute sa guerre, du 2 août 1914 au 7 février 1919, se passe à la gare d'Albertville.

Il en va de même pour André Besson, né à Presinge (Suisse, canton de Genève) le 15 mars 1880, de Charles et Antoinette Morel, qui, en août 1914, travaille aux voies de la gare d'Annemasse. « Considéré comme appelé sous les drapeaux et maintenu à son emploi du temps de paix », l'horizon guerrier d'André Besson se limite à celui de la gare d'Annemasse du 2 août 1914 au 8 mars 1919.

Voir tous ces cheminots, parfois peu occupés, énervait prodigieusement certains poilus. Des mots aigres, et même parfois, notamment à Modane, des coups, ponctuaient de temps à autre les rencontres entre poilus et cheminots.

La Compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris² (la CMP), le métro parisien, bénéficie des mêmes avantages que le PLM. Ainsi, Janin Théophile Paclet, né à Lovagny le 21 novembre 1872, de Jean Marie et Péronne Gurcel, est conducteur au métro depuis 1906. D'abord réformé pour sciatique, puis

classé service auxiliaire en juin 1915, il est immédiatement placé en sursis d'appel au titre du métro parisien. Appelé à la 22^e SCOA³ de Paris, Théophile Paclet ne rejoint pas et reste aux commandes de sa rame de métro jusqu'à la fin de la guerre. Il est même condamné, le 23 mars 1918, à un mois de prison et 100 Frs d'amende avec sursis, pour « homicide involontaire par imprudence ».

Une mobilisation générale... mais pas pour tout le monde

La loi de 1905 sur le recrutement est formelle : « En cas de mobilisation, nul ne peut se prévaloir de la fonction ou de l'emploi qu'il occupe pour se soustraire aux obligations de la classe à laquelle il appartient »⁴. Toutefois, le paragraphe suivant, du même article, ajoute : « Sont autorisés à ne pas rejoindre immédiatement, en cas de convocation par voie d'affiches et de publications sur la voie publique, les titulaires des fonctions et emplois désignés aux tableaux A, B et C, annexés à la présente loi, sous la condition qu'ils occupent ces fonctions depuis six mois au moins ». Ces fameux tableaux remplissent sept pages ! Il est vrai que la machine France doit continuer à fonctionner si l'on veut que le front tienne.

On rencontre de tout. Marie Auguste Roux, né à Saint-Germain-sur-Rhône le 5 septembre 1872, de François et Clotilde Loveiry, travaille comme palefrenier aux Haras d'Annecy. Il est donc « classé non disponible » et fait toute la guerre aux haras. Alexis Prosper Hauteville, né à La Vernaz le 8 janvier 1872, d'Ambroise et Joseph Hauteville, sert sa commune comme garde-champêtre : « classé non disponible » ! La Vernaz lui tient lieu de champ de bataille. Joseph Burnod, né à Bonneguête⁵ le 29 novembre 1872, de Maurice et Césarine Goddet, est « facteur des postes » à Thorens. Classé non disponible, il demeure à Thorens pendant toute la durée de la guerre. Quant à Joseph Dutruel, né à Vinzier le 7 avril 1873, de Ferdinand et Jeannette Bochaton, les Evianais n'auraient pas détesté le voir partir au front. Il était « receveur de l'octroi »⁶. Eh bien non ! Joseph Dutruel reste fidèle à son poste de receveur pendant toute la durée de la guerre étant, lui aussi, classé non disponible.

¹ Titre d'une brochure publicitaire du PLM, datant de 1937.

² Cette compagnie privée, la CMP, créée en 1899, avait pour actionnaires le baron Empain (C^{ie} générale de traction) et Schneider. Elle a été évincée en 1945 au profit de ce qui deviendra la RATP.

³ Section de commis ouvriers d'administration.

⁴ Article 42, 1^{er} alinéa.

⁵ Aujourd'hui Crempigny – Bonneguête.

⁶ Les villes percevaient, à l'entrée sur leur territoire, des taxes sur les marchandises les plus variées, mais surtout les plus courantes (vin, farine, par exemple). L'octroi a été supprimé par la loi du 2 juillet 1943.

Jean François Séraphin Cathiard, né à Chambéry le 5 juillet 1878, de Claude et Marie Louise Vallin, jouit d'une position sociale importante à cette époque : il est caissier à la succursale de Foix (Ariège) de la Banque de France. En tant que tel, nécessaire à la bonne marche de l'appareil économique du pays, sa guerre se passe au guichet de la Banque de France, d'abord à Foix, puis à Alès (Gard). Lorsqu'il est démobilisé, -mais oui-, le 9 octobre 1919, par le 40^e RI, à Alès, il n'a aperçu de la guerre que des soldats allemands prisonniers en France.

Marius Lachat, né à Desingy le 18 juin 1873, de Charles et Claudine Germain, se trouve, en août 1914, automatiquement dispensé de toute mobilisation, comme gardien de la paix à Lyon. Marie César Gex, né le 7 septembre 1872 à Thonon, de Joseph et Marie Détraz, conserve le même uniforme pendant toute la guerre, celui de douanier, étant classé « aux affectations spéciales ». César Gex n'est pas même mobilisé dans les bataillons des douanes. Jules Emile Jovard, né le 23 décembre 1873 à Fillinges, de François et Dunand Joséphine, a troqué, en 1903, son tablier de cordonnier pour l'uniforme de garde des Eaux et Forêts¹. En 1914, il est classé « affecté spécial aux forêts de Chambéry ». Il ne portera jamais le bleu horizon.

Pour payer ses fonctionnaires et ses soldats, la France a besoin de ressources. C'est pourquoi une grande partie des agents des contributions directes n'est pas rappelée. Camille Antoine François Henri Gens, né à Annecy le 12 août 1872, de Jean François, avoué, et Clerc Marie Antoinette Adeline, est, en 1914, contrôleur principal des contributions directes à Mâcon. Appelé au 107^e Territorial d'Annecy, il ne reste sous l'uniforme que le strict minimum, du 26 août au 10 décembre 1914. Il retourne aux contributions directes et poursuit sa carrière pendant la guerre : de Mâcon, il passe à Saint-Étienne en 1915, puis à Lyon en 1916. Le front s'est arrêté pour lui à une ligne Annecy-Lyon.

Civils militaires ou militaires civils ?

Certains fonctionnaires revêtent un uniforme, quittent leur domicile habituel, mais stationnent tellement loin du front et de ses dangers, dans des fonctions identiques à celles de leur vie civile. Il devient alors très difficile de savoir s'ils ne sont pas que des civils déguisés en militaires.

¹ Un des rares cas de garde non mobilisé.

L'exemple de Louis Eugène Bron donne un éclairage sur cette question. Né à Chambéry le 21 octobre 1878, de Pierre et Victorine Antoinette Grange, il rejoint, après ses études, l'administration des finances. En août 1914, Louis Bron est en poste à Paris comme inspecteur adjoint de l'Enregistrement. Rappelé, le 26 février 1915, il est affecté à l'Administration de la Trésorerie et des Postes aux armées dans la zone des armées. Ce qui ne signifie nullement qu'il ait été au front mais qu'il se trouvait dans la zone placée sous le contrôle du Général commandant en chef les armées françaises². La guerre terminée, il reprend sa carrière civile, sans avoir connu, ni même approché la moindre portion du front.

Les exemples donnés ci-dessus démontrent à l'évidence que tous les Savoyards n'ont pas été au front, ni même été mobilisés. Il faut voir dans ces très nombreuses exceptions, non pas le défilement organisé et calculé d'individus peu enclins à faire la guerre, mais, au contraire, la démonstration de ce qu'est une guerre totale. Celle-ci implique et l'avant, et l'arrière. Elle nécessite la mobilisation de tous les moyens humains afin de s'assurer de bénéficier des moyens économiques, financiers, intellectuels, techniques et militaires nécessaires à la victoire.

Tous ces Savoyards en civil, passant certainement pour des embusqués, ont aussi contribué à la victoire.

Sources³

Loi sur le recrutement du 21 mars 1905 in Bulletin des lois de la République Française, n°2616, pages 1265 à 1339 (en ligne sur Gallica)

Fiches matricules in Registres matricules des classes concernées (ADHS et ADS)

Didier Dutailly

² Cette zone est fixée par arrêté ministériel. En 1914 et 1917, elle comprenait, par exemple, les départements de l'Aube, du Doubs, de la Haute-Marne et de la Haute-Saône non directement concernés par les combats de la guerre.

³ NDLR : L'annexe 6 du *Salève et son chemin de fer à crémaillère* de Gérard Lepère intitulée « Les devoirs militaires et la Grande Guerre de quelques employés » contient d'autres exemples de Savoyards n'ayant pas combattu lors de la Grande Guerre.

**Et au Châble : un syndicat
peu ordinaire !**

En France, il fallut attendre la loi de 1884 pour que la formation de syndicats soit autorisée. Jusque-là, la loi Chapelier de 1791 interdisait toute organisation ouvrière, notamment les corporations par métier, les rassemblements paysans et le compagnonnage.

Alors que cette loi de 1884 était en cours d'élaboration — elle était prévue initialement pour les ouvriers et les commerçants — un sénateur du Jura, M. Odet, eut le réflexe d'en demander l'extension au monde agricole. Ainsi purent naître dans notre région les premiers syndicats agricoles. Le premier de Haute-Savoie fut créé en 1888, avec un dépôt des statuts à Ballaison. Son premier président en fut le comte de Boigne, puis lui succéda le comte de Villette. Ces syndicats étaient fréquemment constitués par des propriétaires terriens, le plus souvent aristocrates. Ces premiers syndicats avaient une fonction économique : se grouper permettait de négocier au mieux les prix, aussi bien pour les achats que pour les ventes, principalement par le biais des coopératives créées par l'Union des syndicats¹.

En Savoie, une association agricole s'était développée en 1843 en vue d'améliorer les pratiques agricoles². Cette association avait l'aval du roi de Sardaigne et comprenait des adhérents des deux côtés des Alpes. Assez rapidement, elle mit en place des concours agricoles par province pour créer une émulation et valoriser les meilleures pratiques. Parmi les agriculteurs locaux, on trouvait notamment Joseph Mermier de Chaumont, Marie Chautemps de Valleiry, un comte de Viry, les Pissard de Saint-Julien, Antoine-François Gay de Vulbens, le marquis du Vuache Jean-Marie Blanc et Jacques Greffier de Beaumont. Parallèlement, les fruitières se développent dans nos villages.

Après l'Annexion de la Savoie à la France, les mutuelles commencent à se développer pour assurer principalement le bétail et l'incendie des bâtiments. Parmi les plus anciennes mutuelles incendie de Haute-Savoie, citons celle de Ville-

en-Sallaz créée en 1873 par M. Vittal³. Lors de la création de la caisse régionale incendie du Sud-Est en 1903 — la première de France à l'origine de Groupama — trois caisses locales (Douvaine, Challonges et Combloux) étaient présentes pour le compte de la Haute-Savoie parmi les 19 caisses fondatrices.

Braquons notre lorgnette sur la commune de Beaumont. Un syndicat fut créé en 1909 dont le président était Jérémie Girod, propriétaire d'une exploitation au Fond-de-Beaumont et créateur des Fromageries Girod. Son fils Henry sera le président de la Caisse agricole incendie qui adhèrera à la Caisse régionale incendie du Sud-Est en 1926⁴. La guerre de 1914-1918 vit-elle la disparition du syndicat agricole ?

Un nouveau syndicat fut créé en 1933 entre les agriculteurs de Présilly et ceux du Châble. Le village de Beaumont constitua son propre syndicat « en raison des difficultés douanières, [il] réduit sa circonscription à la commune de Beaumont, Beaumont se trouvant dans la zone douanière et le Châble étant situé hors zone⁵ » : un effet du traité de Territet et de la remise en vigueur de la zone sarde en 1933.

Dans cette mouvance de solidarité entre exploitants agricoles, attardons-nous sur un syndicat un peu spécifique : le « syndicat d'élevage du Châble⁶ », de la commune de Beaumont, créé le 15 mars 1914 : un syndicat original, constitué aux fins d'acheter un taureau « à partager entre toutes les exploitations pour saillir les vaches », et « et s'il y a lieu n'ayant pas encore servi ». Le règlement intérieur précise que le but est « d'encourager et préconiser un mode pratique d'amélioration dans la santé et la conservation de nos vaches laitières, et particulièrement l'élevage ». Il précise que le taureau sera de « race d'Abondance ». On sent déjà à cette époque la préoccupation de conserver et de promouvoir cette race appelée aussi « race du Chablais⁷ » créée en 1890 par la société d'agriculture de l'arrondissement de Thonon-les-Bains.

La promotion d'une race est un bon argument, mais une autre raison n'est pas

³ *Manuel théorique et pratique d'assurance mutuelle agricole contre l'incendie* par MM. Pelaud & des Essarts p. 35. Edition de 1938.

⁴ Recherches effectuées dans les archives de Groupama Rhône-Alpes par l'auteur de l'article dans un contexte régional.

⁵ Archives départementales du Rhône. Série 163J.

⁶ Archives de La Saléviennne. Fonds André Mégevand.

⁷ La société d'agriculture de Thonon a décidé de créer un herd-book de la race d'abondance *La race d'Abondance en 1890*.

¹ Gazette de l'association agricole. 1^{ère} année 1843. Turin. 1845.

² Gazette de l'association agricole. 1^{ère} année 1843. Turin. 1845.

évoquée dans les statuts : la plupart des éleveurs n'avaient pas les moyens d'entretenir un taureau au niveau de leur exploitation. Au Châble en 1914, les vingt-trois agriculteurs du syndicat avaient en moyenne 3,2 vaches. Le plus important exploitant en avait six ; cinq éleveurs n'en ont qu'une. Un taureau élevé dans chaque exploitation aurait représenté en moyenne le quart du bétail. Or, la production était plus orientée vers le lait, grâce à la fruitière, que vers la viande. Par conséquent, l'intérêt économique était de disposer d'un seul taureau, en partageant les frais des soixante-treize vaches des syndiqués.

Le fameux taureau fut confié en 1914 à un éleveur, André Mégevand, qui touchait 350 F pour « l'entretien et le service des saillies ». Le détenteur du taureau devait veiller à l'aspect sanitaire des vaches à saillir et tout particulièrement si « une vache est atteinte d'une maladie contagieuse des voies génitales ». Il sera tenu de le garder au moins un an à partir du jour de la mise en vigueur des statuts. Le taureau est réservé exclusivement aux vaches inscrites par les membres du syndicat ; toute infraction aurait entraîné une amende. Le règlement du syndicat ne précise pas où le taureau devait être acheté, peut-être dans une contrée un peu lointaine ? Mais l'achat du reproducteur devait être « approuvé par une commission ». Pour éviter de déranger le détenteur du taureau, les syndiqués s'engageaient à faire saillir leurs vaches en début ou en fin de journée ou bien pendant le repas de midi. Au démarrage du syndicat, chaque adhérent devait verser 3 F par vache, le reste était divisé au prorata des vaches inscrites à la fin de l'an.

En 1916, des éleveurs du Petit-Châble, commune de Présilly, entrent au syndicat qui est alors renouvelé. En effet, certains des syndiqués de 1914 sont morts sur les champs de bataille, notamment Paul Héritier et Marc Balleydier. M. Déprez du Petit-Châble¹ est désigné comme le détenteur du taureau. Malgré la guerre, le cheptel moyen est sensiblement le même qu'en 1914 : 3,5 vaches par syndiqué, avec un

maximum de 8 vaches. À noter que les éleveurs de Beaumont, chef-lieu de la commune, ne sont pas partie prenante de ce syndicat. Les antagonismes entre villages restaient de rigueur. Le syndicat était dirigé par Joseph Bayard qui avait 4 vaches inscrites.

Il faut préciser que cette collaboration entre agriculteurs n'est pas nouvelle au Châble et à Beaumont ou dans les environs. Un taureau communal... Oui, déjà depuis des temps immémoriaux, les villageois géraient leurs biens communaux. L'institution des fruitières en 1838 au Châble par 18 cultivateurs et en 1844 à Beaumont² sont autant de témoignages de ces formes traditionnelles de solidarité.

Aujourd'hui, le taureau est remplacé majoritairement par l'insémination artificielle qui veille à la génétique de chaque animal en évitant la consanguinité... Car en effet, avec ce système de taureau communal, tous les veaux des élevages des syndiqués avaient le même père, au moins sur une période d'un an !

Claude Mégevand



Photographie d'un taureau de M. Brand, Petit-Châble, récompensé quelques années plus tard

¹ Beau-père de notre présidente d'honneur et fondatrice de La Salévienne, Marielle Déprez.

² *Nos fruitières...* par Louis Vuichard p. 214 et *Beaumont* par Félix Crozet p. 284.

Échanges

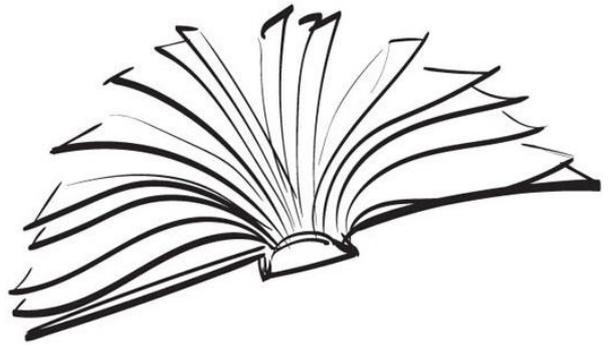
Acteurs de la vigne. Revue historique vaudoise. T. 126. 2018. 487 p.

Johannès Pallière : Aix-les-Bains hors des sentiers battus. Art et Mémoire d'Aix-les-Bains. N° 98. Décembre 2018.

Association des Amis de Montmélian et ses environs. N° 101. Décembre 2018.

Faire face au déclin : directeurs et ouvrières de la Manufacture d'Annecy et Pont (1865-1906) par Nicolas Martignoles. SSHA. L'histoire en Savoie. N° 33.

La rubrique des Patrimoine de Savoie. N° 42. Décembre 2018. 35 p.



Don de Dominique Miffon

Les clés de Saint-Pierre : manifestations en faveur de la fondation pour la conservation de la cathédrale de Genève par Floriane Sylvestre. 1976. 117 p.

Les parvis de Notre Dame : manifestations en faveur de la fondation pour la conservation de la cathédrale de Genève. 1980. 101 p.

La cathédrale de Genève par Daniel Buscarlet. 1954. 206 p.

Ceux de Genève - 1601-1602 par Charles du Bois-Melly. 1900. 373 p.

Cortège de la proclamation : compagnie 1602 par Gabriel Chmutz.

Chapelle des Macchabées, cathédrale Saint-Pierre de Genève. 1979. 132 p.

G.H Dufour : l'homme, l'œuvre, la légende, le portrait topographique de la Suisse. 1987. 257 p.

Le général Dufour : esquisse bibliographique par Jean-Etienne Genequand. 1987. 23 p.

Les balades du week-end : 40 itinéraires pédestres dans la campagne genevoise et les environs. 4 p.

Loëx : 1900-2000 par Armand Brulhart. 2000. 118 p.

Le premier tribunal révolutionnaire genevois : juillet-août 1794. Études critiques. 1925. 453 p.

La maison forte du Mollard (Genève) par Henri Duboule. 79 p.

Vieux quartiers de Genève : descriptions et souvenirs par CH. L. Perrin. 1904. 124 p.

Causeries genevoises par Philippe Monnier. 1902. 301 p.

Répertoire des immeubles et objets classés par le service des monuments et sites. Travaux publics et énergie. République et canton de Genève. 1994. 527 p.

Abonnement

Passé simple. N° 38-39-40-41 avec 2 cartes de la Suisse occidentale en 1501 et en 1601, 1701, 1801. N° spécial « Le Nord vaudois à la Croisée des Chemins ».

Achats

Écrire l'histoire, penser le pouvoir – États de Savoie, XV^e-XVI^e siècles, textes réunis par Laurent Ripart. Université Savoie Mont-Blanc, Laboratoire LLSETI. Octobre 2018. 207 p. Chroniques et textes qui mettent en valeur la maison de Savoie à travers les siècles.

Les Pays de Savoie et la Grande Guerre : 1917, une année terrible ? Ouvrage collectif. 2018. 224 p. À noter : un article de notre présidente Esther Deloche, « 1917 : les dilemmes du clergé savoyard », et plusieurs articles sur la région d'Annemasse et la zone franche.

Dons

Sorcellerie, croyances et superstitions (en Auvergne, Velay et Bourbonnais) par Hugues Berton. 1986-1988. 142 p. Don de Thérèse Clément-Courlet.

Culte de Saint-Maurice et de ses compagnons par Mgr Bernard Burquier. 1935. 31 p. Don de Robert Daudin.

Notice sur l'invasion du Faucigny par l'armée sarde en 1793 par César Duval. 1891. 46 p. Don de Robert Daudin.

L'église Saint-François-de-Sales. Lyon. 1997. 31 p. Don de Claude Mégevand.

- Genève : textes et prétextes* par Bernard Gagnebin. 1946. 400 p.
- Feuillets d'histoire de Genève.* Département de l'instruction publique. Genève. 1977.
- Les premiers édifices chrétiens de la Madeleine à Genève* par Charles Bonnet. 1977. 218 p.
- L'histoire illustrée de Genève* par Pierre Bertrand et Edouard Elzingre. 1983. 84 p.
- Au pays genevois* par le département de l'instruction publique. 1971. 100 p.
- Genève, mon humour* par G. Totor. 1975. 74 p.
- Regards sur l'histoire des banques et banquiers genevois* par Louis H. Mottet. 1982. 237 p.
- Musiciens et amateurs : le goût et les pratiques de la musique à Genève aux XVII^e et XVIII^e siècles.* 2017. 112 p.
- Encyclopédie de Genève.* T. 1 : Le pays de Genève. 1982. 189 p. T. 3 : La vie des affaires. 1984. 237 p. T.4 : Les institutions : politiques, judiciaires et militaires. 1985. 285 p.
- Genève, citadelle de la Réforme* par Daniel Buscarlet. 1959. 203 p.
- Centenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse : la fête de juin. 1814-1914.* Paroles de Daniel Baud-Bovy et Albert Malssch.
- Genève 1814-1964. Souvenir des fêtes commémoratives du 150^e anniversaire de la réunion de Genève à la Confédération suisse.* 116 p.
- Genève au fil des siècles* par Jean Paul Galland. 1976. 95 p.
- Genève et ses peintres* par Maurice Pianzola. 1972. 138 p.
- Hôtel-de-ville de Genève.* 1968.
- Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la politique régionale* par le secrétariat du Grand Conseil. 1992. 161 p.
- Vieille terre genevoise : la Champagne* par Pierre Bertrand. 1939. Photocopie. 63 p.
- Le syndic Butin et la réunion de Genève à la France* par Marc Peter. 1914. 226 p.
- La Suisse sous le pacte de 1915 : 1813-1830* par Berthold Van Muyden. 1890. 596 p.
- La réunion de Genève à la Suisse.* Notice historique par Albert Malach. 1914. 47 p.
- Genève française* par J.F. Rouiller. T. XVII : Vingt siècles d'histoire genevoise. 12 p.
- La Restauration de la République de Genève 1813-1814.* Témoignage de contemporain recueilli par Lucie Achard et Edouard Favre. T. 2. 1913. 296 p.
- Échelles et canons : souvenirs genevois* par Arthur Massé. 1882. 72 p.
- Arbres et chemin du Grand-Sacconnex.* 1986. 91 p.
- Les troupes genevoises de la restauration à nos jours* par Emile Privat. Très belle carte du pays de Genève en 1815. 1973. 155 p.
- Souvenirs de l'escalade au Musée d'art et d'histoire* par Clément Bosson. 1952. 23 p.
- Plaquette souvenir offerte par le conseil d'État de la République et Canton de Genève aux nouveaux citoyens à l'occasion de leur prestation de serment. 67 p.
- Gustave Ador* par Robert de Traz. 1919. 106 p.
- Ludwig Quidde à Genève : asile-exil d'un prix Nobel de la paix.* 2004. 153 p.
- Guillaume Farel 1489-1565.* 1930. 780 p.
- Conservatoire de musique (Genève) : travaux de restauration 1987-1989.* 1989. 32 p.
- Guide de la vieille Genève* par Paul Naville. 111 p.
- Archives du Grand Conseil.* T. II : Les élections. 265 p.
- Georges Favon : vingt-cinq ans de politique Genevoise* par François Ruchon et Lucien Fulpius. 1927. 125 p.
- Mémoire sur Isaac Cornuaud sur Genève et la Révolution de 1770 à 1795* par Emile Cherbuliez. 1912. 757 p.
- François Bonivard, gentilhomme savoyard et bourgeois de Genève* par Henri Bressler. 1944. 382 p.
- Un souvenir de Solferino* par Henry Dunand. 1988. 87 p.
- Mélanges d'études économiques et sociales* offert par Édouard Folliet et Liebmann Hersch, professeurs à l'université de Genève. 1945. 330 p.
- Études économiques et sociales* publiées à l'occasion du XXV^e anniversaire de la fondation de la faculté des sciences économiques et sociales de l'université de Genève. Collectif. 1941. 449 p.
- Histoire nationale 1789-1848 : lectures et documents.* 8E L-S-M-G-P. Cycle d'orientation de l'enseignement secondaire. Genève. 1969. 251 p.

La suite de ce généreux don dans le prochain numéro...

Merci à tous pour votre contribution à l'enrichissement de notre bibliothèque !

À LIRE, VOIR ET ENTENDRE

Quelques conférences des autres sociétés d'histoire de Savoie

LE CHANOINE REBORD, UN ILLUSTRE INCONNU

Par Esther Deloche
Académie florimontane

Mercredi 15 mai
À 17 h

SALLE JEANNE DE JUSSIE
Quai des clarisses, Annecy

SAINT-FRANÇOIS DE SALES ET SON TEMPS

Par Laurent Perrillat
Académie salésienne

Mardi 21 mai
À 17 h 30

ESPACE YVES MARTINET
5 avenue des îles, Annecy

FRANÇOIS BULOZ ET LA REVUE DES DEUX MONDES

Par Jean-Noël Parpillon
Académie florimontane

Mercredi 5 juin
À 17 h

CHATEAU DE MONTROTTIER
60 allée du château, Lovagny

Ateliers du mardi aux Archives départementales

Ateliers gratuits, sur réservation :
04 50 33 20 80

UNE COMMUNE DANS LA GRANDE GUERRE

21 mai

LE CADASTRE DU XX^E SIÈCLE : HISTOIRE ET MÉTHODE

18 juin

UNE SOURCE À (RE)DÉCOUVRIR : LES ARCHIVES PRIVÉES

2 juillet

10 h

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-SAVOIE

37 bis avenue de la plaine, Annecy

Expositions et conférences

NUIT EUROPÉENNE DES MUSÉES

Visites

Samedi 18 mai

Programme ici :

<https://nuitdesmusees.culture.gouv.fr/>



JOURNÉES DU PATRIMOINE DE PAYS ET DES MOULINS

Programme de la MAISON DU SALÈVE :

<https://maisondusaleve.com/agenda/animations>

Programme du MOULIN DE CARRA :

https://www.ville-la-grand.fr/wp-content/uploads/2019/02/Ville-la-Grand-Programme-Moulin-Printemps-2019_web.pdf



Cycliste avec une paire de skis sur les épaules, sur l'avenue de Brogny
© Cliché Gérard Dufresne - Années 60 - Collections Musées d'Anncy

LE CADRE ATTIRE LES CADRES
1947-1968 - Économie et industrie
Exposition

Du 28 mars au 14 octobre 2019

PALAIS DE L'ÎLE
3 passage de l'île, Anncy



Barque sur le Lac d'Anncy
© Cliché Camille Mugnier - Collection Musées d'Anncy

CAP SUR LE LAC !
La navigation sur le lac d'Anncy
Exposition

Du 7 juin au 14 octobre 2019

CHATEAU D'ANNCY
1 place du château, Anncy



TOUS SOUS LE MÊME TOIT
Exposition

Du 20 mars au 27 octobre 2019

LES BERGES DE VESSY
49 route de Vessy, Vessy

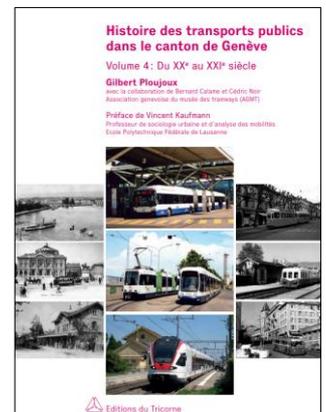
Publications de Savoie et d'ailleurs

Une histoire du luxe à Genève – Richesse et art de vivre aux XVII^e et XVIII^e siècles par Corinne Walker. Éditions Baconnière). Décembre 2018. 264 p. (30 € ou 34 CHF)

Genève véhicule deux images, celle de l'austérité calviniste et celle de la richesse marchande. Cette contradiction est étudiée par l'historienne qui fait revivre les grands noms genevois de l'Ancien Régime.

Histoire des transports publics dans le canton de Genève - Volume 4 : Du XX^e au XXI^e siècle par Gilbert Ploujoux. Éditions du Tricorné. Décembre 2018. 460 p.

Cet ouvrage clôt « une saga débutée il y a 225 ans » en retraçant les 25 dernières années des lignes de chemins de fer, des réseaux de tramway, trolleybus et autobus, ainsi que des Mouettes et des taxis dans le canton de Genève, jusqu'au « bouclage de la ceinture ferroviaire genevoise » avec la construction transfrontalière du Léman Express.



EMPREINTES SPORTIVES
Exposition

Du 27 mars au 29 février 2019

ARCHIVES D'ÉTAT DE GENEVE
1 rue de l'hôtel-de-ville, Genève

Les Burgondes à Genava par Lucile Tissot et Bernard Reymond. Les Guides à pattes, infolio. Novembre 2018. 32 p. (10 € ou 12 CHF)

Les guides à pattes sont des ouvrages ludiques pour partir à la découverte des sites archéologiques suisses. Dans ce nouveau volume, sorti en novembre 2018, la poule Clotilde et le coq Maximus accompagnent les enfants dans la Genève de l'époque burgonde (V^e-VI^e siècles après J.-C.).

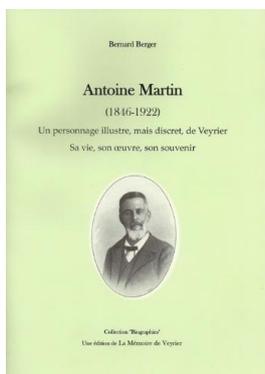


Écrire l'histoire, penser le pouvoir – États de Savoie, XV^e-XVI^e siècles, textes réunis par Laurent Ripart. Université Savoie Mont-Blanc, Laboratoire LLSETI. Octobre 2018. 207 p. (20 €)

Ce 44^e numéro de la collection « Sociétés, Religions, Politiques » étudie les enjeux politiques de la mise à l'écrit du passé savoyard à travers des sources méconnues : chroniques, généalogies, annales, mémoires. Il met également en lumière par l'analyse des textes historiographiques le développement du goût pour l'histoire, des interprétations plurielles à l'histoire officielle.

Antoine Martin (1846-1922), un personnage illustre mais discret de Veyrier par Bernard Berger. La Mémoire de Veyrier. 48 p. (15 CHF)

La Mémoire de Veyrier met au jour ce personnage qui a laissé peu de traces



hormis la « route Antoine-Martin ». Issu d'une famille originaire de Montélimar, Antoine Martin est pourtant un agronome et homme politique qui a marqué l'histoire de Veyrier et du Canton.

SOMMAIRE

AGENDA	1
Prochains rendez-vous de La Salévienne	1
Les Jeudis du Patrimoine.....	1
ACTUALITÉS	2
Nouvelles parutions	2
Généalogie : numérisation aux AEG.....	2
Actualités du Forum d'Agglomération.....	2
Nouveaux adhérents	2
Carnet de décès	2
ÉCHOS DES VISITES ET DES CONFÉRENCES	3
Quand les Saléviens visitent l'exposition « César et le Rhône » au Musée d'Art et d'Histoire de Genève	3
Les affranchissements, le 16 mars 2019.....	4
CARNETS D'HISTOIRE	6
Loin des combats : la guerre chez soi, à l'usine ou au bureau	6
Syndicats agricoles, assurances, coopératives : un processus de mutualisation dans le monde rural	10
BIBLIOTHÈQUE	12
À LIRE, VOIR ET ENTENDRE	14
Quelques conférences des autres sociétés d'histoire de Savoie.....	14
Ateliers du mardi aux Archives départementales	14
Expositions et conférences.....	14
Publications de Savoie et d'ailleurs	15

RÉDACTION

Auteurs et relecteurs : Jean-Yves Bot, Esther Deloche, Béatrice Descombes, Didier Dutailly, Dominique Ernst, Bruno Gachet, Philippe Hervé, Gérard Lepère, Claude Mégevand, Danielle Roset.
Responsable de la publication : Lorelei Jaunin (lebenonsalevienne@gmail.com).

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Pour tout renseignement ou adhésion, contacter :
LA SALÉVIENNE - 4 ancienne route d'Annecy - 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
 Téléphone : 04 50 52 25 59
 Courriels : salevienne74@gmail.com (présidence) - nadine.cusin@sfr.fr (administration)
 Site Internet : <http://www.la-salevienne.org>
 N° ISSN : 2107-2930